

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2024-168

OBJET :

*Petite enfance – Création d'emplois
non permanents pour accroissement
temporaire d'activité*

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 novembre, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Le Biot, sous la présidence de Madame Yannick TRABICHET.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du Conseil Communautaire : 6 novembre 2024

Présents :

Mmes ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, VERNET Josette, LEFANT Myriam, VERMANT Rebecca, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie et GRENAT Maryse.

MM. BERGER Jean-François, FOURNET Bernard, BÉARD Patrick, VINET Philippe, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, GIROD Jean-Marc, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MUFFAT Jean-François, MENOUD Jean-François, TOURNIER Henri-Victor, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants :29
pour :29
contre :00
abstention :00

Procurations ont été données :

- par William CHALENCON à Rebecca VERMANT,
- par Sophie COTTET à Emmanuel REY.

Monsieur Gérald LOMBARD a été élu secrétaire de séance.

Madame la Présidente propose aux membres du conseil communautaire de créer :

- un emploi non permanent d'animateur(rice) du Relais Petite Enfance pour accroissement temporaire d'activité, à temps non complet (24,50 heures hebdomadaires) pour la période du 1^{er} décembre 2024 au 31 janvier 2025 et sur la base d'une rémunération maximale correspondant à l'indice majoré 480,
- un emploi non permanent d'animateur(rice) RPE / Parentalité pour accroissement temporaire d'activité, à temps complet, pour la période du 1^{er} février 2025 au 31 janvier 2026 et sur la base d'une rémunération maximale correspondant à l'indice majoré 480.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- à l'unanimité,
- **approuve** la création de ces emplois,
- **charge** Madame la Présidente des différentes formalités à accomplir.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORMELa Présidente
Yannick TRABICHETLe secrétaire de séance
Gérald LOMBARD